

Guide pratique

Vauhallan
2022-2024





Édito

Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan



Chères Vauhallanaises, Chers Vauhallanais,

Nous sommes heureux de vous présenter le guide pratique 2022-2024 de Vauhallan.

Grâce à cet outil, vous trouverez toutes les informations utiles pour vous aider dans vos démarches au quotidien.

Une des forces de notre village est son cadre de vie et son tissu associatif. L'ensemble des rubriques détaillées dans ce guide pratique reflète à la fois le dynamisme de notre commune et la richesse de notre territoire. Vauhallan, village préservé, offre un cadre de vie privilégié. Avec des services de proximité de qualité, les Vauhallanaises et Vauhallanais peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Je remercie chaleureusement tous les bénévoles au service de la vie associative qui, par leur engagement et leur enthousiasme, participent au bien vivre ensemble.

Je vous souhaite une lecture utile de ce Guide Pratique, en espérant qu'il réponde à vos attentes et soit, comme l'ensemble des élus et agents communaux, tout simplement à votre service.

Bien cordialement.



Sommaire



04

La commune de Vauhallan

- 04 • Situation géographique
- 04 • Histoire
- 05 • Patrimoine



06

Votre Mairie

- 06 • Mairie de Vauhallan
- 06 • Services municipaux
- 06 • Services publics
- 07 • Démarches administratives
- 08 • Le Conseil Municipal
- 10 • Le Conseil Municipal des Jeunes
- 10 • La Communauté Paris-Saclay



11

Cadre de vie

- 11 • Bien vivre ensemble
- 13 • Collecte des déchets et propreté
- 15 • Urbanisme
- 16 • Sécurité et prévention
- 16 • Transports



17

Petite Enfance / Éducation

- 17 • La Maison de la Petite Enfance (MPE)
- 19 • Les établissements scolaires et le périscolaire
- 22 • Le Centre de loisirs
- 22 • L'espace Jeunes



23

Solidarités / Séniors / Santé

- 23 • Action sociale
- 24 • Les professionnels de santé
- 25 • Urgences / hôpitaux / cliniques



26

Culture / Loisirs / Sports

- 26 • Bibliothèque
- 27 • Equipements culturels et sportifs
- 27 • Fêtes et manifestations



29

Economie locale

- 29 • Commerces et artisans



30

Plan de la ville





La commune de Vauhallan

Situation géographique



Population :

2 072 habitants

Habitants : les Vauhallanaises et Vauhallanais

Superficie :

334 hectares dont 103 hectares de terres agricoles

Région : Ile-de-France

Département : Essonne

Intercommunalité : Communauté Paris-Saclay (CPS)

Arrondissement : Palaiseau

Canton : Gif-sur-Yvette

Région naturelle : le Hurepoix



Réalisé par Mireille LOUIS, artiste héraldiste
et approuvé par la Commission Nationale
d'Héraldique le 15 mai 1987.

Histoire

Située en Hurepoix, vieille province française, la commune de Vauhallan étend son domaine du Plateau de Saclay au site classé de la vallée de la Bièvre.

Niché au creux d'un vallon entouré de bois et traversé sur toute sa longueur par le ru de Vauhallan, le village a su préserver la nature qui l'entoure et les richesses de son paysage.

Sur un monticule, au centre de la commune, se dresse l'**église** rénovée au XIII^{ème} siècle qui possède une crypte construite au VI^{ème} siècle.



En déambulant sur le territoire de Vauhallan, on découvre, au détour d'une rue, des maisons anciennes possédant encore des lucarnes à foin, une cabane à fraises, un lavoir qui évoquent la vie

rurale d'autrefois, ainsi que des vestiges des quatre grands fiefs tenus jadis par des seigneurs dont la ferme des Arpentis (XI^{ème} siècle), à l'orée du Plateau de Saclay, est l'un des derniers fleurons (inscrite au monument historique en 1988).

Dominant la plaine de Palaiseau, **un colombier** du XII^{ème} contemple les champs de blé et de maïs.



Placé sur l'un des chemins menant à Saint-Jacques-de-Compostelle, Vauhallan abrite aussi, sur le hameau de Limon, l'**Abbaye bénédictine de Saint-Louis du Temple** où les offices sont encore chantés en grégorien. Inaugurée en 1951, l'abbaye propose dans son magasin des produits artisanaux provenant de couvents bénédictins. Elle est renommée pour son atelier de reliure, en particulier pour la rénovation d'ouvrages anciens. L'ancien château de Limon, datant du XVII^{ème} siècle, transformé en hôtellerie, accueille des visiteurs et des personnes âgées.

L'abbaye possède deux musées.

L'un concerne la fondatrice de l'ordre : Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, membre de la famille de Louis XVI et





Marie-Antoinette. Des souvenirs du roi et de la reine y sont rassemblés. L'autre est dédié à Mère Geneviève Gallois, une moniale qui dessina et réalisa les vitraux de l'église abbatiale. L'ensemble de son œuvre artistique est internationalement connu.

Patrimoine

Patrimoine environnemental

La Vallée de la Bièvre, paradis pour les marcheurs et les cyclistes, est



sillonée par de nombreux itinéraires de promenades qui leur font découvrir son patrimoine exceptionnel. Quatre sentiers de Grande Randonnée (GR) créés et entretenus par les baliseurs de la F.F.R.P. (Fédération Française de Randonnée Pédestre) permettent de parcourir et de découvrir toute la région Ile-de-France :

- G.R. 11

La commune de Vauhallan



- G.R. 655 (Chemin de Compostelle)
- G.R. de Pays de la Ceinture Verte (GRP-CV)
- G.R. de Pays, Les Vallées de l'Essonne (GRP-LVE).

Des P.R (Promenades et Randonnées) balisées en Jaune sont à parcourir en une journée ou une demi-journée dont l'itinéraire « les Rigoles de Vauhallan ».



Patrimoine architectural

- **L'Église Saint Rigomer et Sainte Ténestine** du XIII^{ème} siècle – inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 19 octobre 1927 avec sa crypte datant du VI^{ème} siècle. La croix de l'ancien cimetière portant la date de 1602 est classée monument historique depuis le 21 décembre 1984 ;
- **L'Abbaye bénédictine de Saint-Louis du Temple - Limon** (1951) : messes, musées, bibliothèque, magasin ;
- **La Ferme des Arpentis ;**
- **Le lavoir.**



Le Syndicat d'Initiative

Le Syndicat d'Initiative, situé parking de la Mairie, vous accueille et délivre les informations et documentations touristiques sur Vauhallan, l'Essonne et l'Ile-de-France.

Le Syndicat d'Initiative organise également des manifestations pour accroître l'activité touristique de Vauhallan et de ses alentours. Par ailleurs, il se tient disponible pour des visites groupées et commentées du village.



OÙ S'ADRESSER ?

> **Syndicat d'Initiative**
Cour de la Mairie BP 37
91430 Vauhallan
01 69 35 53 04
si.vauhallan@laposte.net
www.sivauhallan.com

Le samedi de 9h30 à 12h
et les autres jours sur rendez-vous.





Votre Mairie

Mairie de Vauhallan

10, Grande Rue du 8 mai 1945
91430 Vauhallan
Tél. : 01 69 35 53 00



• Horaires d'ouverture au public :

- > **Lundi** : 8h30-12h
- > **Mardi** : 8h30-12h à 13h30-18h30
- > **Mercredi** : 8h30-12h30
- > **Jedi** : 8h30-12h à 13h30-17h30
- > **Vendredi** : 8h30-12h
- > **Samedi** : 9h-12h (1^{er} et 3^e samedi de chaque mois, sauf exceptions, fermé en août)

La Mairie vous accueille aux horaires d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les services municipaux :

- **Accueil - standard** : 01 69 35 53 00
- **Affaires générales Etat civil - élections - affaires militaires** : 01 69 35 53 12
etat-civil@vauhallan.fr
- **Urbanisme** : 01 69 35 53 12
urbanisme@vauhallan.fr
- **Animation-communication** : 01 69 35 53 19
communication@vauhallan.fr
- **Comptabilité** : 01 69 35 53 17
finances@vauhallan.fr
- **Enfance-scolaire** : 01 69 35 53 13 - scolaire@vauhallan.fr
- **Social** : 01 69 35 53 13
ccas@vauhallan.fr
- **Technique** : st@vauhallan.fr
- **Maison de la Petite Enfance** : 01 69 35 53 09 - mpe@vauhallan.fr
- **Bibliothèque** : 01 69 35 53 03
biblio@vauhallan.fr
- **Centre de loisirs** : 01 69 35 53 02
centre-de-loisirs@vauhallan.fr

Services publics

• La poste

6 route de Vauhallan - 91430 Igny
36 31 (service consommateur)
36 39 (service bancaire)
> Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
> Le samedi de 9h à 12h

• Préfecture

Boulevard de France
91010 Evry Cedex
01 69 91 91 91
prefecture@essonne.gouv.fr
> Du lundi au vendredi de 9h à 16h

• Sous-préfecture

Avenue du Général de Gaulle
91125 Palaiseau Cedex
01 69 91 91 91
> Du lundi au vendredi de 9h à 16h

• Service des impôts des particuliers

3 rue Émile Zola
91874 Palaiseau Cedex
01 69 31 83 00
sip.palaiseau@dgif.finances.gouv.fr
> Le lundi et mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15
> Le mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h



• Tribunal administratif de Versailles

56, avenue de Saint-Cloud
78000 Versailles

01 39 20 54 00

greffe.ta-versailles@juradm.fr

> Du lundi au jeudi de 9h à 16h30

> Le vendredi de 9h à 16h

• Tribunal judiciaire d'Évry-Courcouronnes

9, rue des Mazières
91012 Evry Cedex

01 60 76 78 00

> Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

• Conseil de prud'hommes

20, rue du Maréchal Leclerc
91160 Longjumeau

01 64 48 80 40

• Tribunal de commerce

1, rue de la Patinoire
91011 Evry

01 69 47 36 50

• Conciliateurs de justice

Monsieur Romain GERMAIN

roland.germain@conciliateurdejustice.fr

Démarches administratives

Les services municipaux sont à la disposition des Vauhallanais pour les aider dans leurs démarches administratives au quotidien et tout au long de la vie. Certaines démarches peuvent également se faire en ligne, sans se déplacer, sur **www.vauhallan.fr** et/ou sur **www.service-public.fr**.



• État-civil et élections

- déclaration de naissance ;
- mariage ;
- reconnaissance ;
- reconnaissance anticipée ;
- décès ;
- baptême civil ;
- extrait d'acte ou copie intégrale d'actes d'état civil figurant sur les registres de la commune ;
- certificats (changement de résidence, certificat de vie, etc.) ;
- légalisation de signature ;
- achat et renouvellement de concession de cimetière ;

- recensement citoyen à 16 ans ;
- organisation des élections politiques ;
- inscription sur les listes électorales ;
- PACS.

• Passeports et cartes d'identité

La mairie de Vauhallan ne délivre pas les passeports et les cartes d'identité. Consultez **www.service-public.fr** pour connaître les communes habilitées.

• Élections

Les inscriptions se font jusqu'à six semaines avant le premier tour du scrutin.

Inscriptions possibles pour les citoyens français et les citoyens de l'Union Européenne, directement en mairie ou sur le site **www.service-public.fr**

Renseignements en mairie ou sur www.service-public.fr

• Quels sont les justificatifs de domicile ?

Quittance de loyer ou d'assurance, facture de téléphone, avis d'imposition, bulletin de salaire de moins de trois mois. Si vous résidez chez un parent : attestation du parent sur papier libre et justificatif de domicile du parent avec copie de sa pièce d'identité recto verso. Le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité.

OÙ S'ADRESSER ?

> Service État civil

Accueil de la mairie

01 69 35 53 12

etat-civil@vauhallan.fr





Le Conseil Municipal

Le Maire



Bernard GLEIZE

Maire de Vauhallan
Président délégué de la Communauté
Paris-Saclay, en charge de l'Assainissement
et de l'Hydraulique

Les adjoints



Pascal NAWROCKI

1^{er} adjoint chargé de
l'enfance, du scolaire,
de la jeunesse, de
l'intergénérationnel
et du développement
économique



Dominique DUMAS

2^e adjointe chargée de
l'environnement, de la
transition écologique et
des mobilités



Vincent PAIN

3^e adjoint chargé
des finances et de la
participation citoyenne



Geneviève SHATER

4^e adjointe chargée
de l'urbanisme et de
l'assainissement.



Alain SCHMITT

5^e adjoint chargé des
travaux, de l'entretien,
de la prévention et
de la sécurité

Les conseillers municipaux majoritaires



Lina LEMARIÉ

Conseillère municipale
déléguée à l'animation,
à la vie associative et
aux sports



Hélène MORONVALLE

Conseillère municipale
déléguée aux supports et
à la transition numériques



Olivier MUSY

Conseiller municipal
délégué aux affaires
sociales, aux solidarités,
à la santé et au handicap



Marianne PERDRIJAT

Conseillère municipale
déléguée à la
communication



Taouès COLL

Conseillère
municipale



Les conseillers municipaux majoritaires (suite)



Bénédicte ALLENET
Conseillère municipale



Edwige BONNEFOY
Conseillère municipale



Guy HALGAND
Conseiller municipal



Éric MORISSET
Conseiller municipal



Alexandre SIGNORET
Conseiller municipal



Marie MAERTENS
Conseillère municipale

Les conseillers municipaux minoritaires



Nicolas RICHARD
Conseiller municipal



Fabrice NOURY
Conseiller municipal

Le conseil municipal

Le conseil municipal se réunit régulièrement en séance publique à la mairie sur convocation du maire pour délibérer sur les affaires de la commune. Les dates et les ordres du jour des séances des conseils municipaux, sont affichés au moins trois jours à l'avance sur les panneaux administratifs de la commune. A l'issue du conseil municipal, le compte-rendu condensé de la séance est affiché dans les sept jours et disponible sur le site de la commune.

Le quart d'heure citoyen

Avant chaque séance du conseil municipal, les Vauhallanais peuvent questionner leurs élus sur un point de l'ordre du jour, un sujet d'actualité locale ou le quotidien de votre quartier.

Les commissions municipales

Composées de conseillers, les commissions municipales se réunissent

pour étudier et proposer les projets. Il existe une commission pour chaque domaine d'intervention de la commune : Finances, Urbanisme, Animations, Jeunesse, Communication et Environnement.

Le bureau municipal

Les projets sont ensuite présentés au bureau municipal, pour avis. Il est composé du maire, des adjoints et des conseillers délégués. Il se réunit une fois tous les quinze jours.





Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le CMJ est composé de 13 conseillers :

3 élèves de CM1, 3 élèves de CM2,
2 élèves de 6^e, 1 élève de 5^e, 3 élèves
de 4^e et 1 élève de 3^e.

3 conseillers de CM1 sont élus chaque
année à l'automne.

Espace de concertation et d'action, le
CMJ permet aux jeunes de participer à
la vie locale, de construire des projets
au service de la commune et de ses
habitants et de s'investir dans une
démarche citoyenne.

La Communauté Paris-Saclay

La Communauté Paris Saclay (CPS)

a été créée le 1^{er} janvier 2016. Elle réunit
les anciennes intercommunalités, la
Communauté d'agglomération du Plateau
de Saclay (CAPS) et celle d'Europ'Essonne
(CAEE), étendues aux communes de
Verrières-le-Buisson et de Wissous.

Au total, **27 communes pour plus de
300 000 habitants**, composent ce
territoire aux atouts exceptionnels :

Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette,
Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-
sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-
Châtel, Igny, La Ville du Bois, Les Ulis,
Linas, Longjumeau, Marcoussis, Massy,
Montlhéry, Nozay, Orsay, Palaiseau,
Saclay, Saint-Aubin, Saclay-les-Chartreux,

Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-
sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle et
Wissous.

Le Conseil communautaire

est composé de **78 Conseillers
communaux**. Le nombre de sièges
par commune est établi par la loi, en
fonction de la population de cette
dernière. Chacune des 27 communes de
l'agglomération dispose d'au moins un
siège au sein du Conseil communautaire.
Il est l'**organe décisionnel, vote le
budget et décide des actions et projets
d'intérêt communautaire** à engager.
Il se réunit, en moyenne, une fois par mois.

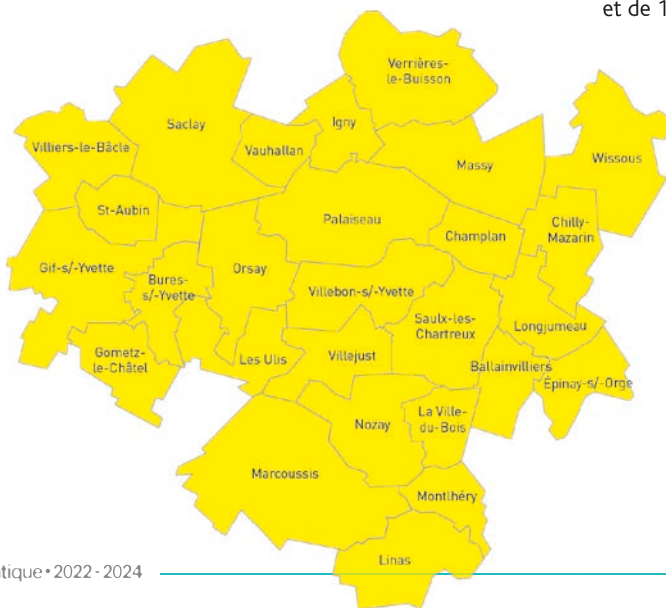
**La Communauté d'Agglomération
Paris-Saclay**

21, rue Jean Rostand - 91898 Orsay

01 69 35 60 60

www.paris.saclay.com

> Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)



**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération





Cadre de vie

Bien vivre ensemble

Les référents de quartier



Chacun des 10 quartiers de la commune a ses propres référents, véritables passerelles entre les habitants et la municipalité.

• Le dispositif des référents de quartier

L'équipe municipale a mis en place un dispositif actif de référents de quartier.

Les objectifs sont d'améliorer la participation citoyenne, et les échanges entre les habitants et la municipalité, mais aussi d'animer les quartiers et de créer de la cohésion sociale.

Les référents ont été nommés suite à un appel à candidatures. Dans les quartiers où plus de deux personnes s'étaient portées volontaires, un vote a été mis en place. L'ensemble des référents a participé à la rédaction d'une charte, et y a adhéré.

• Qui sont les référents, à quoi servent-ils ?

Les référents sont des habitants appartenant à l'un des 10 quartiers. Ils ont choisi de dédier une partie de leur temps au service des habitants.

Ils sont là pour faire le lien entre les habitants et la municipalité. Ils peuvent être interrogés sur des difficultés propres à leur quartier, mais aussi et surtout recueillir toutes les propositions, solutions et idées. L'équipe municipale est en contact constant avec les référents. Elle les informe des projets, perturbations, problématiques qui peuvent toucher les quartiers.

Par ailleurs, les référents de quartier ont également comme rôle de participer à l'animation de leur quartier. Ils sollicitent parfois les habitants pour de petites animations : décoration de Noël, etc.

Pour trouver les coordonnées de vos référents, rendez-vous sur www.vauhallan.fr





Cadre de vie

Bon voisinage



Nuisances sonores

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que motoculteurs, tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres est interdite :

- les dimanches et jours fériés
- les autres jours avant 8h, après 20h et de 12h à 14h.

Sont interdits de jour comme de nuit, tous les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.



Émissions de fumées

Le brûlage des déchets végétaux (herbe, feuilles, bois, papier...) à l'air libre est interdit par la loi car les fumées dégagées aggravent la pollution de l'air. Cette interdiction ne peut faire l'objet de dérogations préfectorales qu'en cas d'absence d'un système de collecte des déchets verts ou d'une déchetterie à proximité.



Animaux

Les chiens et les chats doivent être vaccinés et tatoués.

> **Chiens** : Les chiens dangereux doivent porter une muselière. Ramasser les déjections de son animal,

sur la voie publique, dans les chemins et sur les pelouses est obligatoire (des distributeurs de sacs sont mis à disposition dans la commune). Veiller à ce que les chiens ne troublent pas la tranquillité des voisins, notamment par leurs aboiements.

> **Chats** : s'il sort régulièrement de votre domicile, il est recommandé de le faire stériliser afin de maîtriser la prolifération de chats errants.



Voirie

Droit de voirie pour toute occupation du domaine public : déménagement, pose d'échafaudages, de bennes, de barrières, de sable, de matériaux ou autres. Tout dépôt sur la voie publique doit faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de la mairie, 48 heures avant la date de prise d'effet.



Entretien de son pas-de-porte

De manière générale, les propriétaires ou locataires doivent maintenir leur trottoir propre. Les propriétaires ou locataires sont tenus légalement d'évacuer la neige devant leur domicile et sur leur trottoir et de balayer les feuilles mortes. En cas de verglas, des bacs à sel sont mis à disposition dans la commune.



Élagage

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation, les panneaux et l'éclairage public, ne touchent pas les conducteurs aériens EDF et Orange.

L'article 671 du code civil impose également une distance par rapport à la limite séparative de deux propriétés : 2m si les plantations dépassent 2 m de hauteur et 0,50 m pour les autres plantations.



Circulation

L'ensemble de la commune est interdit au transit de plus de 3,5 tonnes (seuls les transports en commun, les livraisons et les dérogations du maire sont autorisés).



Stationnement

Chaque parcelle privative doit disposer de deux places de stationnement. Les stationnements exceptionnels sur les trottoirs doivent maintenir un passage pour les piétons d'au moins un mètre. Les trottoirs devant les propriétés ne sont pas des espaces privés mais publics. Les places matérialisées sont également à usage publique.



Collecte des déchets et propreté

Le **Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM)**
2 Avenue des deux Lacs - 91140 Villejust
01 64 53 30 00
collecte@siom

Les déchets collectés à domicile

Ils sont à déposer sur le trottoir la veille de la collecte à partir de 17h :

- Les bacs doivent être rentrés dès que la collecte a été effectuée
- Si les bacs sont trop grands ou trop petits, sollicitez un réajustement
- En cas d'acquisition d'un nouveau logement, veuillez obtenir la mise en place de bacs
- En cas de vol, perte ou casse d'un bac, demandez un remplacement

1) Les déchets ménagers : le samedi

- > Déchets alimentaires et organiques (en cas d'absence de composteur)
- > Textiles sanitaires couches culottes,
- > Lingettes, mouchoirs, essuie-tout salis...



- > Faïence, porcelaine, verre de vaisselles brisées...
- > Miroirs, vitres cassées
- > Poteries, terres cuites, pots de fleurs...
- > Ampoules à filament
- > Petits objets en bois, en plastique, en métal...

2) Les emballages ménagers : le vendredi

- > Emballages plastiques
- > Emballages en carton
- > Emballages en métal
- > Tous les plastiques
- > Tous les papiers



3) Les déchets verts : le lundi

- > Herbe de tonte
- > Feuillages
- > Mauvaises herbes
- > Fleurs coupées

Les végétaux doivent être mis dans les sacs en papier spécifiques fermés. Les branches doivent être ficelées en fagots (un mètre maximum) et déposées à côté des sacs.

• Distribution des sacs végétaux :

La mairie met gratuitement à la disposition des Vauhallanais des sacs à végétaux pour la collecte des déchets verts. La distribution des sacs végétaux se fait sur le



parking derrière la mairie dans la salle Frédéric Maron le premier samedi de chaque mois de 10h30 à 12h.

4) Les biodéchets : le mardi

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGECE) adoptée en 2020, Vauhallan a l'obligation de mettre en place la collecte séparée des biodéchets, autrement appelés déchets alimentaires, au 1^{er} janvier 2024. Depuis le 4 avril 2022, les Vauhallanais peuvent se porter volontaires pour adhérer à la collecte des biodéchets en s'inscrivant sur la plateforme www.siom.fr/collecte-des-biodechets/.

5) Les encombrants et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) :

à la demande, sur appel au SIOM **au 01 83 63 50 03 de 10h à 19h** sans interruption.

• Qu'est-ce qu'un DEEE ?

- > Les gros appareils ménagers
- > Les petits appareils ménagers
- > Les jouets électriques et électroniques
- > L'outillage électrique
- > Les équipements informatiques et électroniques





Les déchets collectés en apport volontaires

1) Verre :

- > Bouteilles et flacons
- > Pots et bocaux

4 points de collecte :

- Chemin de Limon (entrée du stade Joliot Curie)
- Route de Saclay (parking du cimetière)
- Chemin des caves (n° 25)
- 44 Grande rue du 8 mai 1945



2) Textile, linge, chaussures :

- > Vêtements
- > Linge de maison ou d'ameublement
- > Chaussures, articles de maroquinerie

Un conteneur est situé à l'entrée du stade Joliot-Curie.



3) Toxique ou Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) :

- > peintures, huiles de vidange ou de friture, piles, batteries, produits chimiques dangereux, pesticides et médicaments, aérosols...

A déposer à la déchetterie du SIOM.



La déchetterie du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM)

Avenue des deux Lacs – 91140 Villejust

01 64 53 30 00

www.siom.fr

- > Du lundi au samedi de 9h à 17h45
- > Le dimanche de 9h à 12h45
- > Certains jours fériés de 9h à 12h45

Pour connaître les conditions d'accès à la déchetterie du SIOM et l'étendue des déchets acceptés, consultez le site Internet du SIOM.

Balayeuse voirie

Afin de garder des rues propres et bien entretenues, la commune sollicite le passage régulier (1 fois par mois en moyenne) d'un véhicule de nettoyage des voiries, communément appelé « balayeuse ».

Afin de faciliter le travail des équipes de nettoyage et de permettre leur passage, il est demandé d'être vigilants et de faire en sorte de libérer le stationnement dans la rue avant le passage du véhicule.





Urbanisme

Le service Urbanisme a pour missions principales de faire respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et d'instruire toutes les demandes d'autorisation relatives au droit des sols.

Autorisation d'urbanisme

Les constructions nouvelles, les travaux sur constructions existantes, les aménagements et de nombreux autres projets sont soumis à autorisation d'urbanisme comme :

- > **les modifications de l'aspect extérieur d'une construction** (extension, changement de fenêtres, réfection totale d'une toiture, ravalement de façade...)
- > **l'édification d'une clôture sur voie et en limite de propriété...**
- > **l'installation d'une piscine ou d'un abri de jardin**, dans les limites définies par le code de l'urbanisme
- > **les coupes et abattages d'arbres**

Délais d'instruction des principales autorisations d'urbanisme

Une partie importante du territoire de la commune bénéficie de mesures de protections (monument historique, site classé). Elles ont des conséquences sur les délais d'instruction.

	Droit commun	Monument historique	Site classé
Déclaration préalable	1 mois	2 mois	2 mois
Permis de construire et permis de démolir	2 mois	3 mois	8 mois
Autres permis (hors cas particuliers)	3 mois	4 mois	8 mois

OÙ S'ADRESSER ?

Le service urbanisme de la mairie est à votre disposition pour vous aider à monter votre dossier : consultation de documents officiels, constitution de dossiers, connaissance de vos droits... L'adjoint en charge de l'urbanisme reçoit sur rendez-vous pour répondre à toutes questions et vous orienter avant le dépôt de vos dossiers de permis de construire ou déclaration préalable.

- > **Service urbanisme**
01 69 35 53 12
urbanisme@vauhallan.fr

Le saviez-vous ?

- > Commencer des travaux sans autorisation d'urbanisme préalable constitue une infraction au Code de l'urbanisme.
- > Les décisions d'urbanisme ne sont délivrées qu'au regard des règles d'urbanisme et ne dépendent pas du respect des règles de droit privé.
- > L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur votre terrain est obligatoire dès notification de la décision et jusqu'à la fin du chantier. La durée minimum de l'affichage est de deux mois. Le délai de recours des tiers ne démarre qu'à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain, l'affichage à la mairie ayant déjà été fait le jour de l'envoi de l'arrêté.
- > La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) est obligatoire en cas de permis de construire ou d'aménager. La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) est obligatoire pour toute autorisation d'urbanisme (permis et déclarations préalables de travaux). Ces documents doivent être déposés à la mairie.





Sécurité et prévention

• Gendarmerie

16 rue Raoul Dautry
91190 Gif-sur-Yvette
01 69 07 76 41



• Police

13, rue Emile Zola
91120 Palaiseau
01 69 31 65 20
17 (Police secours)

• SOS enfance maltraitée

119

• SOS femmes violences conjugales

39 19

Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

> Du lundi au vendredi de 9h à 22h

> Le samedi et le dimanche de 9h à 18h

• SOS viols / Collectif Féministe Contre le Viol (C.F.C.C.)

0 800 05 95 95

Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

> Du lundi au vendredi de 10h à 19h

Transports

Transports en commun



Les lignes de bus 16 (Saclay-Igny), 119 (Vauhallan-Les Baconnets RER B) et la navette E sont présentes sur la commune de Vauhallan.

Les dépliants relatifs aux trajets et horaires des lignes sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

• LIGNES R.A.T.P.

32 46 (0,34 € /min)
www.transilien.com
www.vianavigo.fr
www.transport-idf.com
www.ratp.fr

• TRAIN À GRANDE VITESSE (TGV) GARE DE MASSY

Elle vous propose près de 80 TGV par jour, mais aussi la location de voitures, train + auto, la vente de cartes de réduction...

36 35

> Tous les jours de l'année de 6h30 à 23h15.

www.sncf.fr
www.oui.sncf

• R.E.R. ÎLE-DE-FRANCE RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE GARE D'IGNY – LIGNE C et GARE DE MASSY – LIGNE B ET C

08 91 36 20 20

> Du lundi au vendredi de 6h40 à 20h10.

www.transilien.com
www.vianavigo.fr
www.transport-idf.com

Transports individuels

• CRIS TAXI

06 71 53 00 86

• ARMANDO TAXI

06 14 75 72 95





Petite Enfance / Éducation

La Maison de la Petite Enfance (MPE)

• La Maison de la Petite Enfance

Allée des Ecoles – 91430 Vauhallan
01 69 35 53 09
mpe@vauhallan.fr



Cette structure multi-accueil propose un accueil collectif, régulier et occasionnel destinée aux tout-petits de moins de quatre ans.

Implantée au cœur du village, près des écoles et de la bibliothèque, la Maison de la Petite Enfance dispose de locaux entièrement rénovés en 2017 et peut accueillir 20 enfants.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h. Elle ferme huit semaines par an selon un calendrier établi en début d'année.

Le personnel diplômé (auxiliaires de puériculture et éducatrices de jeunes enfants) accompagne le développement et l'épanouissement de chaque enfant tout en veillant à sa santé et sa sécurité. L'aménagement du lieu est adapté aux besoins des tout-petits et propose un matériel de jeu varié favorisant l'éveil de chacun.

Modalités d'accueil

• Accueil régulier

Ce mode d'accueil concerne les enfants qui fréquentent l'établissement trois, quatre ou cinq journées par semaine. L'arrivée des enfants peut s'échelonner de 8h à 9h, le départ de 16h30 à 18h.

• Accueil occasionnel



Étage de la Maison de la Petite Enfance

Ce mode d'accueil permet aux parents de se libérer quelques heures et permet à l'enfant de découvrir la collectivité. Dans ce sens, l'accueil des enfants âgés de 18 mois et plus est privilégié et une

présence minimum de 4 heures par semaine est demandée.

Les réservations sont faites à l'avance, auprès de la directrice de la Maison de la Petite Enfance.

L'enfant peut être accueilli entre 8h30 et 9h et repartir à 11h30 avant le repas ou à 12h30 après le repas.

Modalités d'inscription

Le formulaire de pré-inscription est disponible sur le site Internet de la commune. Il peut être envoyé par mail à mpe@vauhallan.fr ou déposé à la Mairie. La date d'enregistrement est notée lors de la remise du document et la demande est inscrite sur la liste d'attente. Toute pré-inscription devra être accompagnée d'un justificatif de domicile (La Maison de la Petite Enfance accueille, en priorité, les enfants dont au moins l'un des parents est domicilié et contribuable à Vauhallan).

Les familles ont la possibilité d'échanger avec la directrice de l'établissement sur leurs besoins en matière d'accueil afin que le choix du moyen de garde collectif ou individuel soit le mieux adapté à chaque famille.

Pour l'accueil régulier, la commission d'admission se réunit au printemps pour étudier les demandes en attente et décider de l'attribution des places pour la rentrée de septembre, en fonction des places vacantes. Pour l'accueil occasionnel, l'accueil sera envisagé en fonction des places disponibles.





Autres modes de garde

• Les assistantes maternelles



Agréés par la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé du Conseil départemental, les assistantes maternelles travaillent de façon indépendante et sont des professionnelles de la petite enfance. Elles accueillent un à trois enfants à leur domicile. Ce mode de garde permet à l'enfant d'être accueilli dans un environnement familial sécurisant, de jouer avec un nombre d'enfants plus restreint. Il offre également plus de flexibilité et une souplesse au niveau des horaires d'accueil.

> Assistantes maternelles agréées résidant sur commune :

Mme Sylvia LEGROS - 44 Grande rue du 8 mai 1945 - 91430 Vauhallan
06 26 19 51 32 (agrément pour 2 enfants)

Mme Ferreira FALCAO - 3 rue Centrale - 91430 Vauhallan - **06 14 97 30 75**
(agrément pour 3 enfants, souhaite enfant à temps plein sur 5 jours)

La liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s résidant sur les communes proches de Vauhallan est également disponible sur le site « mon-enfant.fr » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

• La garde à domicile

Les parents peuvent également faire appel à l'emploi familial pour la garde de leur enfant. Le recours à une garde partagée est aussi possible : les parents partagent alors avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe des enfants alternativement au domicile de chaque famille. Des aides sont versées par la CAF en fonction des revenus.

> Pour vous aider dans le recrutement :

La compagnie des familles
2 rue du Clos Merlet - 91430 Igny
01 74 52 22 22
www.lacompaniedesfamilles.com

• Les crèches parentales

Il s'agit d'établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents :

> **Les Filoustics**
5, passage Candide - 91120 Palaiseau
01 69 31 24 20

> **Les Tro'menus**
6 ter, rue Archangé - 91400 Orsay
01 69 28 38 32

> **Les Crabouillages**
9, Parc de Diane - 78350 Jouy-en-Josas
01 30 24 01 17

• Les crèches privées

> **My Baby Crèche**
4 rue du Bon Air - 91430 Igny
01 75 31 24 35
monenfant@mybabycreche.com
www.mybabycreche.com

> **Le berceau des rois**
177 Boulevard Marcel Cachin - 91430 Igny
01 85 46 09 80
<https://berceaudesrois.fr>



CONTACT UTILE

> **Maison des solidarités - Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)**
8 avenue du 1^{er} mai - 91120 Palaiseau
01 60 14 17 81





Les établissements scolaires

École élémentaire Les Sablons

Chemin des Sablons - 91430 Vauhallan
01 69 35 53 06

> Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 de 8h20 à 11h30 et 13h20 à 16h30



École maternelle Les Sablons

Chemin des Sablons - 91430 Vauhallan
01 69 35 53 05

> Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 de 8h20 à 11h30 et 13h20 à 16h30



• L'inscription scolaire

Les demandes d'inscription s'effectuent à la mairie et concernent tous les enfants inscrits pour la première fois dans une école de Vauhallan. A réception du dossier d'inscription complet, le service scolaire le transmet à la directrice de l'école concernée.

Pour l'école élémentaire (du CP au CM2), il est conseillé aux parents des nouveaux inscrits de prendre rendez-vous avec la directrice afin de compléter le dossier de l'élève et de programmer une visite de l'école.

Pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Vauhallan, une demande de dérogation devra préalablement être faite auprès du service scolaire de la mairie de leur domicile.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans. Les enfants sont inscrits dans l'année de leurs 3 ans et s'ils ont 3 ans avant le 31 décembre de l'année scolaire considérée. Il n'y a pas de classe de TPS (Toute Petite Section) à l'école maternelle de Vauhallan. C'est pourquoi les enfants n'ayant pas 3 ans le 31 décembre de l'année scolaire ne pourront pas être inscrits.

OÙ S'ADRESSER ?

> **Service scolaire**
01 69 35 53 13
scolaire@vauhallan.fr

• Le Conseil d'école

Le Conseil d'école se réunit trois fois par an avec le directeur de l'école qui le préside, l'ensemble des enseignants affectés à l'école, le maire (ou son représentant), un conseiller municipal, les représentants élus des parents d'élèves, le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) s'il y en a un. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école adopte le projet d'école et vote le règlement intérieur. Il examine tous les sujets liés à la vie scolaire.

• Les représentants des parents d'élèves

Tous les ans, une élection est organisée pour élire les représentants des parents d'élèves dans chaque école. Les représentants élus des parents d'élèves doivent être en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école.





Après le CM2

• Le collège

Les vœux concernant les formations proposées en 6^e (langues, formations spécifiques) et les choix d'établissements sont collectés par le directeur d'école.

Les dossiers d'inscription pour l'entrée en 6^e dans le collège de secteur sont transmis par l'école élémentaire aux familles des élèves de CM2. Le collège précisera ensuite la procédure de restitution de ces dossiers : soit en présentiel soit par voie électronique.

Le collège Émile Zola est l'établissement de secteur, mais d'autres structures existent dans les communes voisines (collèges privés ou spécificités de langues enseignées).

> Collège Émile Zola

Rue de Lövenich - 91430 Igny
01 69 35 39 00



• Le lycée

Pour l'entrée en Seconde, les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies au mois de mai dans l'application nationale « Afflnet-lycée »,

outil d'aide à l'affectation. L'élève y précise ses choix de formations et d'établissements.

Fin juin début juillet, il est possible de consulter les notifications d'affectation sur le téléservice affectation ou l'obtenir auprès de votre établissement. A sa réception, l'enfant peut être inscrit dans le lycée indiqué :

> Lycée Fustel de Coulanges

11 rue des Migneaux - 91300 Massy
01 69 53 40 60

> Lycée Parc de Vilgénis

80 rue de Versailles - 91300 Massy
01 69 53 74 00

> Lycée Enseignement Général et technologique de Palaiseau

19 cours Pierre Brasseur - 91120 Palaiseau

> Lycée International de Palaiseau

17-19 Cours Pierre Vasseur
91120 Palaiseau
01 85 37 13 15

• Les transports scolaires

> Ligne 119 : Gare de Massy RER • Vauhallan

Arrêts de bus dans Vauhallan : Abbaye-Cimetière • Grands Champs-Favreuse • Mairie-Place du Gal Leclerc • Les Castors • Bouton d'Or

> Navette Scolaire Lycée International:

Arrêt Bouton d'Or

Le **Forfait Imagine R scolaire** est réservé aux élèves de l'enseignement primaire, secondaire et aux apprentis (hors contrat de professionnalisation) et permet de

voyager à volonté toute l'année, dans l'île de France, sauf Orlyval.

Le **Forfait imagine R étudiant** est destiné aux étudiants de moins de 26 ans résidant en île de France. Il permet des voyages illimités dans l'île de France, sur tous les modes (sauf Orlyval).

Le Périscolaire

Les services périscolaires sont des temps organisés par la mairie, avant ou après le temps scolaire, et encadrés par du personnel communal.

Pour bénéficier d'un ou plusieurs de ces services, même occasionnellement, l'enfant doit être obligatoirement inscrit au service scolaire (01 69 35 53 13).

Les tarifs applicables pour chacun des services est calculé sur la base du Quotient Familial. Sans déclaration de ce Quotient au service scolaire, le Quotient maximum sera appliqué pour les différents services.

• Le temps du midi

Les animateurs et les A.T.S.E.M. (Agent Technique Spécialisé dans les Ecoles Maternelles) encadrent le temps du midi.

Il doit être pour les élèves un moment de détente et de récupération leur permettant d'y retrouver tous les éléments nécessaires à leur croissance et à leur équilibre nutritionnel vital, avant de retourner à l'école pour l'après-midi.



> Un repas équilibré et varié est proposé :

- Les menus sont établis par une diététicienne ;
- Les repas sont livrés selon la technique de la liaison froide ;
- Des aliments BIO sont servis aux enfants (50 % de BIO) ;
- Les menus sont étudiés lors d'une commission communale à laquelle participent les professionnels de la restauration, les représentants des parents d'élèves, des écoliers, ainsi que l'adjoint au maire chargé du scolaire.

> L'éducation au goût :

Le personnel communal a pour obligation de s'assurer que l'intégralité du repas soit servie à l'enfant et invite chaque enfant à goûter à chaque plat. Les menus sont affichés sur les panneaux d'information des écoles, du restaurant scolaire, du centre de loisirs et sur le site Internet de la commune.

> **La santé** : en cas d'allergie alimentaire médicalement diagnostiquée, les parents doivent établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé par le médecin de famille, le médecin scolaire et la mairie.

Après le déjeuner, un accueil à la bibliothèque ou des jeux en atelier, dans la cour, sont proposés aux enfants de l'école élémentaire. Les élèves de la maternelle restent sous la surveillance des A.T.S.E.M.

• Les accueils avant et après la classe

> Accueil du matin

L'accueil du matin, activité municipale encadrée par des animateurs, est destinée aux élèves des écoles maternelle et élémentaire. Il est essentiel que les enfants commencent leur journée d'école à leur rythme avec des activités adaptées. L'accueil des enfants se fait à partir de 7h30. A 8h20, les animateurs les accompagnent jusqu'à leur école.

> Accueil du soir



Après la classe à 16h30, les enfants de l'école maternelle sont accompagnés par les animateurs jusqu'au centre de loisirs pour l'accueil du soir. La fin de journée est un moment de relâchement et de détente où les enfants se retrouvent dans un cadre convivial autour d'un goûter.

Les activités s'articulent autour du dessin, du coloriage, des jeux de société, des jeux de ballon...

• Les études surveillées pour les élèves de l'école élémentaire

L'étude surveillée est une activité municipale, encadrée par un enseignant ou une personne habilitée, dispensée dans l'enceinte de l'école, après le temps scolaire. Les parents peuvent inscrire leur enfant 1, 2, 3 ou 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Le choix est fixé au moment de l'inscription.

Les enfants sont pris en charge par le responsable dès la sortie des classes à 16h30.

De 16h30 à 17h, les enfants prennent leur goûter (non fourni).

À partir de 17h, les élèves seront dirigés vers une salle de classe où ils pourront faire leurs devoirs en toute tranquillité. Le surveillant pourra intervenir si nécessaire pour aider les élèves à organiser leur travail, mais il ne s'agit en aucun cas d'un soutien spécifique aux enfants en difficulté. À partir de 18h, les parents pourront reprendre leur(s) enfant(s).

À la sortie de l'étude surveillée à 18h, les enfants sont accompagnés pour rejoindre l'accueil du soir au centre de loisirs jusqu'à 19h, en attendant l'arrivée de leurs parents.





Le centre de loisirs

• Centre de loisirs

Allée des Écoles - 91430 Vauhallan
01 69 35 53 02
centre-de-loisirs@vauhallan.fr



Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans et propose de nombreuses activités individuelles ou collectives comme par exemple : travaux manuels, activités sportives, activités spectacles, cinéma, sorties...

Le déjeuner et le goûter sont servis dans le restaurant scolaire. Pendant les vacances estivales, un séjour à thème d'une semaine est programmé.

> Périodes scolaires

Ouvert tous les mercredis
de 7h30 à 19h

> Vacances scolaires

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h

L'espace Jeunes

• Espace Jeunes

Allée des Écoles - 91430 Vauhallan
01 69 35 53 18

Cet espace d'accueil, d'échanges et de rencontres est dédié aux jeunes Vauhallanais à partir de 11 ans.

L'animateur reçoit les jeunes tous les vendredis et samedis de 15h à 19h sauf pendant les vacances scolaires. Les activités proposées sont soit en libre-service, soit organisées via des tournois, soit l'objet de projets collectifs encadrés par l'animateur.



> **Sur place** : espace d'accueil et de rencontres, baby-foot, ping-pong, billard, jeux...

> **Projets** : sorties, sport, musique... toutes les idées sont les bienvenues !

> **Dispositifs** : Tremplin Citoyen (financement CAF)





Solidarités / Séniors / Santé

Action sociale

Le service Social de la Mairie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) travaillent en complémentarité afin de soutenir les Vauhallanais qui traversent des difficultés, passagères ou de longue durée, par une écoute et une orientation vers les services compétents.

• Le CCAS / Service social

01 69 35 53 13
ccas@vauhallan.fr

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public autonome qui assure des prestations légales obligatoires et facultatives en faveur des personnes âgées, des plus démunis, des personnes handicapées, des jeunes...

Il est placé sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration présidé par le Maire et constitué à parts égales de membres élus par le Conseil Municipal et de membres, nommés par le Maire, participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. Celui-ci décide des orientations et des choix de la politique sociale locale.

Des aides financières ponctuelles peuvent être accordées après étude des dossiers par son Conseil d'Administration.

Le service social

Ce service est à la disposition des Vauhallanais pour informer et orienter en cas de difficultés. Il est possible de le solliciter pour des questions d'ordre social, de logement, d'emploi, pour des démarches administratives. Il est à l'écoute et aide à constituer les dossiers d'aide sociale légale.

Outre les prestations légales obligatoires, **l'action sociale s'exerce dans de nombreux domaines :**

> **les services rendus aux personnes âgées** (navette municipale, foyer des aînés, sortie annuelle de printemps, repas et colis de Noël).



Repas de Noël

> l'accueil et l'information des

Vauhallanais qui ont besoin d'aide telle que la mise en place d'une téléassistance, le portage de repas à domicile, l'obtention du pass Navigo Améthyste, l'orientation des étudiants en situation de précarité ou une aide pour les personnes en situation de handicap ; un passeport-famille est mis en place pour faciliter l'accès aux activités associatives culturelles et sportives pour les enfants en fonction du quotient familial du foyer de rattachement.

> **le plan canicule** : un registre est ouvert au service social du 1^{er} juin au 15 septembre ; les personnes âgées, en situation de handicap ou isolées, peuvent s'inscrire afin de bénéficier d'un suivi et d'aide en cas de besoin.



Les dossiers de demande d'aide sont transmis aux institutions compétentes telles que le Conseil départemental / Maison des Solidarités ou à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le service Social est également compétent en matière de logements sociaux. Il instruit les demandes pour l'attribution des logements relevant du contingent municipal.





L'assistance sociale

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Palaiseau accueille, informe et oriente les personnes en difficulté et évalue les besoins. Elle apporte une aide sanitaire et sociale aux personnes.
L'assistante sociale de la MDS reçoit uniquement sur rendez-vous.

• Maison Départementale des Solidarités

18 av de Stalingrad - 91120 Palaiseau

01 69 31 53 20

> Du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

> Le jeudi de 13h30 à 17h

> Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Services de proximité

• **Le Patio à Igny**, ouvert aux Vauhallanais, dispose :

> d'un espace France Services pour répondre à toutes questions relevant de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), de la CPAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), du Pôle Emploi, de la Maison de la Justice et du Droit ou du Ministère de l'Intérieur, etc.

> d'un pôle de proximité accueillant des permanences de plusieurs partenaires spécialisés dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et leur

famille (NOA), la mobilité, l'orientation des jeunes, la recherche d'emploi...

> d'un espace outils numériques en libre-service avec possibilité d'un accompagnement à leur utilisation.



Le Patio

1 rue Jules Ferry - 91430 Igny

01 69 33 11 41

> Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (le jeudi : uniquement le matin).

Autres contacts utiles

• Conseil Départemental de l'Essonne

Hôtel du Département
Boulevard de France - 91012 Evry cedex
01 60 91 91 91

• Nord-Ouest Autonomie (NOA)

77 rue du Perray - 91160 Ballainvilliers
01 69 80 59 72
noa@hpgm.fr

• Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne

93 rue Henri Rochefort
91000 Evry-Courcouronnes
01 60 76 11 00

mdphe@cd-essonne.fr

www.essonne.fr/sante-social-solidarite/handicap/la-mdph/

• Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI)

Mairie de Massy
1 avenue du Général de Gaulle
91300 Massy
01 60 13 74 00

Les professionnels de santé

Pédicure Podologue

Mme Margot BRACHE-BERNARD
Matin : **01 69 41 25 83**
Après-midi : **06 88 33 07 92**

Chirugiens-dentistes

- **Dr Stéphanie BUGHIN**
3 rue Centrale
01 60 10 87 31

- **Dr Philippe JOLY**
85 grande rue du 8 mai 1945
01 60 10 97 46





Kinesithérapeutes

- Mme Véronique DUHEM
2 rue de la Petite Fontaine
06 12 36 52 62
- M. Thibault LE BERRE
1 rue de la Petite Fontaine
06 50 80 13 57

Ostéopathe

- M. Grégory Dabriou
3 rue Centrale
07 61 43 94 24

Psychologue

- M. Olivier GRELET
3 rue Centrale
07 68 59 40 22

Thérapeute psycho-corporelle

- Mme Joëlle LE GOFF
3 chemin des Sablons
06 20 70 06 81

Sophrologue

- Mme Joëlle LE GOFF
3 chemin des Sablons
06 20 70 06 81

Urgences / hôpitaux / cliniques



Urgences

- Secours depuis un portable : 112
- Pompiers : 18
- SAMU 91 : 15
- Pharmacies de garde : 15
- Médecins de garde secteur de Vauhallan : 01 64 46 91 91
- Médecins de garde la nuit – SOS médecin 91 : 08 26 88 91 91
- S.O.S. Urgence Vétérinaire : 01 47 46 09 09

Hôpitaux et cliniques

- Hôpital d'Orsay
4 place du Général Leclerc - 91400 Orsay
01 69 29 75 75
- Hôpital de Longjumeau
159 rue Pdt François Mitterrand
91160 Longjumeau
01 64 54 33 33

- Hôpital privé Jacques Cartier-Massy
6 avenue Noyer Lambert - 91300 Massy
01 60 13 60 60

- Hôpital Antoine Béchère-Clamart
157 rue Porte de Trivaux - 92140 Clamart
01 45 37 44 44

- Hôpital privé d'Antony
1 rue de Velpeau - 92160 Antony
01 46 74 37 00

- Clinique de Meudon
3-7 avenue Villacoublay - 92360 Meudon
01 41 28 10 00

- Clinique de l'Yvette
67-71 route de Corbeil
91160 Longjumeau
01 86 86 91 91





Culture / Loisirs / Sports

Bibliothèque

Bibliothèque Gérard de Nerval

Maison des Arts
Allée des Écoles - 91430 Vauhallan
01 69 35 53 03
biblio@vauhallan.fr

• Horaires

Périodes scolaires

- > Lundi de 16h à 18h
- > Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30
- > Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- > Samedi de 9h30 à 12h

Située dans un environnement piétonnier à proximité des infrastructures scolaires, périscolaires, de la crèche, des salles des jeunes et des aînés, la bibliothèque de Vauhallan est un lieu privilégié dédié à la lecture, à la culture et accessible à tous gratuitement.



Chacun peut y venir s'informer, consulter et emprunter les documents de son choix.



> Vous y trouverez :

- des romans, des livres documentaires, BD, CD, DVD, jeux, magazines ;
- un poste informatique pour vos consultations, recherches et impressions, ainsi qu'un accès wifi.

Par ailleurs, un espace ludique est aménagé au rez-de-chaussée pour le jeu sur place en famille ou entre amis.

Toute l'année la bibliothèque vous accueille pour des animations : accueil des classes, bébés lecteurs, biblio'café, expositions, fête de la science, printemps des poètes...



• Inscription et prêts

La consultation sur place est libre et gratuite. Pour emprunter des documents, il est nécessaire de vous inscrire en présentant une pièce d'identité.

Une cotisation annuelle par famille est demandée.

Toute votre bibliothèque en un clic
bibliothequevauhallan.biblix.fr

La Passerelle

Salle située dans le bâtiment de la Bibliothèque. Ce tiers-lieu a pour objectif de favoriser le lien social.



Equipements culturels et sportifs

Différents équipements permettent d'accueillir les activités culturelles, sportives et les animations vauhallanaises.

Les équipements culturels, allée des écoles

- > La salle polyvalente
- > La bibliothèque Gérard De Nerval
- > La Passerelle
- > Les salles de musique
- > La salle d'arts plastiques
- > L'espace Geneviève Gallois
- > La salle d'activités manuelles
- > La salle des aînés
- > La salle des jeunes

Les équipements sportifs



Terrain d'évolution

- > Le stade Joliot Curie, chemin de Limon
- > Le terrain de pétanque, chemin de Limon
- > Le gymnase, allée des écoles
- > La salle de danse Pietragalla, allée des écoles

- > Le plateau d'évolution, allée des écoles
- > L'aire de jeux, allée des écoles
- > Le petit terrain de pétanque en accès libre, place du Général Leclerc

• **Réservation des salles :**
01 69 35 53 12

Fêtes et manifestations

Une série de fêtes et d'événements tout au long de l'année, indissociables de la vie vauhallanaise, permettent aux habitants de s'y retrouver favorisant rencontres et convivialité.

Les temps forts du village

• **Le banquet des aînés en janvier**
Organisé par le **CCAS** pour les personnes de plus de 65 ans, distribution de colis pour les plus de 80 ans ne pouvant se déplacer.

• **Les vœux du Maire en janvier**
Le Maire et le conseil municipal invitent toute la population à la cérémonie des vœux. C'est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et d'annoncer les projets à venir.

• **La semaine olympique et paralympique en janvier**
Organisée par la **municipalité** labellisée Terre de Jeux 2024, en partenariat avec les écoles, le centre de loisirs, les associations sportives et des sportifs de haut niveau.

• **La dictée en février**
Organisée par les **parents d'élèves**.

• **Le Loto en mars**
Soirée organisée par l'**ESV** dans la salle polyvalente.

• **Le Carnaval en mars**
Organisé par le **Comité des fêtes**, en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes, la crèche, les écoles, le centre de loisirs, les associations et les référents de quartier, ce défilé permet la réunion de toutes les générations sur un thème choisi.

• **La Chasse aux œufs en mars/avril**
Organisée par le **Comité des fêtes**, la chasse aux œufs est réservée aux petits Vauhallanais le dimanche de Pâques.

• **« Vauhallan s'la rejoue » en mars et octobre**
Après-midi récréative intergénérationnelle organisée par l'association **RESSV** (Réseau d'Echanges de Services et de Savoirs de Vauhallan) autour de jeux de société.

• **Commémoration du 8 mai 1945**
Organisée par la **municipalité** en partenariat avec les associations des Anciens Combattants et le Conseil Municipal des Jeunes.

• **Le nettoyage de printemps en mai**
Organisé par le **Conseil Municipal des Jeunes** avec tous les Vauhallanais volontaires.

• **La fête des voisins en mai**
Organisée par les **référents de quartier**.





- **La sortie des aînés en mai/juin**

Organisée par le **CCAS** : voyage d'une journée .

- **Le gala de danse en mai/juin**

Organisé par l'**ESV** tous les deux ans. Cette manifestation se veut familiale et festive, tous les Vauhallanais (avec participation) sont invités à venir encourager danseurs et danseuses.

- **La Course d'orientation en juin :**

Organisée par le **Conseil Municipal des Jeunes**.

- **Journée olympique et paralympique le 23 juin**

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, la **municipalité** en partenariat avec les écoles et le centre de loisirs organise cette journée olympique pour les écoliers.

- **La fête de la musique le 21 juin**

Organisée par le **Comité des fêtes**.



- **Les fêtes des écoles en juin**

Organisées par les **écoles** et les **parents d'élèves**.

- **La Fête du village en juin**

Organisée par le **Comité des fêtes** en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes, les associations, la bibliothèque et les référents de quartiers. Ce moment de convivialité important pour la vie du

village rassemble un grand nombre de Vauhallanais. Au programme : animations, musiques, pique-nique, soirée dansante et feu d'artifice...

- **Le Castor fou en juin**

Course verte organisée par l'**ESV**.

- **Journées nationales du patrimoine de pays en juin**

Organisée par le **Syndicat d'Initiative**.

- **Le Village des associations le 1^{er} dimanche de septembre**

Organisé par la **municipalité** dans les différents locaux Allée des écoles afin de mettre les Vauhallanais en relation avec toutes les associations et faciliter leur inscription aux différentes activités proposées pour l'année scolaire.

- **L'accueil des nouveaux Vauhallanais mi-septembre**

Chaque année, l'**équipe municipale** a le plaisir de recevoir les nouveaux Vauhallanais pour une visite du village commentée par le **Syndicat d'Initiative**, d'une découverte du jardin de Cocagne, suivie d'une rencontre avec les élus.

- **Festival Encore les beaux jours en septembre**

Festival d'arts de la rue en lieux insolites et patrimoniaux organisé par la **Communauté Paris-Saclay** et coordonné par l'association Animakt : spectacles en accès libre et gratuits.

- **Les journées européennes du patrimoine mi-septembre**

Organisé par le **Syndicat d'Initiative**, cet événement culturel annuel permet

de découvrir ou redécouvrir le patrimoine local.

- **Le forum de la transition écologique en septembre**

Organisé par les **municipalités d'Igny et de Vauhallan** : ateliers, balades à vélo, conférences, débats...

- **La fête de la science en octobre**

Organisée par la **bibliothèque** en partenariat avec la Communauté Paris-Saclay et le Département, elle regroupe expositions, débats, conférences, ateliers, spectacles...

- **Vau'halloween le 31 octobre**

Animation organisée par le **Comité des fêtes** : atelier maquillage, contes, défilé, bal des sorciers...



- **Commémoration du 11 novembre**

Organisée par la municipalité en partenariat avec les associations des Anciens Combattants et le Conseil Municipal des Jeunes.

- **Le Castor Garou en décembre**

Trail nocturne organisé par l'**ESV**.

- **Le marché de Noël novembre/décembre**

Organisé par le **Comité des fêtes** sur la place du village : différents exposants, des animations et la maison du Père Noël...



Economie locale

Commerces et artisans

Agences immobilières

- **Agence la Résidence**
15 place du général Leclerc
01 69 41 31 44



- **Vauhallaan Immobilier**
8 route de Saclay
01 69 85 51 50



Alimentation

- **Boulangerie**
6 rue des Grands Prés
01 69 41 33 59
- **Epicerie**
2 rue des Grands Prés
01 69 41 37 43
- **Epi Vauh (sur adhésion)**
allée des Écoles
monepi.fr/lepivauh
lepivauh@gmail.com
- **Jardins de Cocagne de Limon**
4 rue des Arpentis
01 69 41 37 94
- **Magasin de l'Abbaye**
(souvenirs, produits artisanaux)
Chemin de Limon
01 69 85 21 00



Coiffure

- **Studio Coupe**
8 rue des Grands Prés
01 60 19 01 55

Restaurant-bar

- **Brasserie et bar-tabac L'Échappé Mel**
7 place du général Leclerc
01 69 41 08 07
- **Restaurant l'Atlas du Maroc**
11 place du général Leclerc
01 60 19 30 94



Institut de beauté

- **ChachatBeauty**
10 rue des Grands Prés
07 71 77 46 98





Plan de la ville

ÉDIFICES
ET ÉQUIPEMENTS
PUBLICS

Abbaye St-Louis du Temple	E5
Bibliothèque Gérard de Nerval	G7-G8
Centre de loisirs	H7
Cimetière	D4
Colombier	E5
Écoles	H7
Église Saint Rigomer et Sainte Ténestine	G7
Halle	G7
Ferme des Arpentis	C3
Ferme de Richeville	D3-E3
Gymnase	G7
Lavoir	G8
Le Verger	G3
Mairie	H7
Maison de la petite enfance	H7
Maison des arts	G7
Salle polyvalente	H7
Stade Joliot-Curie	E6
Syndicat d'initiative	G7
Terrain d'évolution	H7-H8

LÉGENDE

	Route principale
	Route secondaire
	Rue
	Rue piétonne
	Chemin sans revêtement
	Voie cyclable partagée
	Attaches vélos
	Parking
	Arrêt de bus
	Syndicat d'initiative
	Édifice religieux
	Commerces
	Bâtiment
	Bois
	Rivière

ADRESSES UTILES

Mairie de Vauhallan
10 Grande rue du 8 mai 1945
01 69 35 53 00
mairie@vauhallan.fr
www.vauhallan.fr

Syndicat d'initiative
Cour de la Mairie BP 37
01 69 35 53 04
si.vauhallan@laposte.net
www.sivauhallan.com

Plan de la ville 2021
Édité par la Mairie de Vauhallan
01 69 35 53 00
Photo : Mairie de Vauhallan
Conception : Parango
01 56 693 693

LISTE DES RUES

A Arpentis (Chemin d')	D3	Leclerc (Place du Général)	G6-G7
Arpentis (Rue des)	D4-E5	Limon (Chemin de)	C7-F5
B Bellevue (Chemin de)	G4	Limon à Palaiseau (Chemin de)	F6
Blériot (Rue Louis)	G3	Limon à Villebois (Sentier de)	E6-F6
Bois Maison (Domaine de)	F3	M Martinière (Chemin de la)	C6-D5
Bois Maréchal	B2	Mermoz (Rue Jean)	G3
Boucher (Rue Hélène)	G3	Mittez (Sentier des)	E6-E7
Butte (Sentier de la)	F3	N Nungesser et Coli (Rue)	G3-H3
Buttes (Sentier des)	D3	P Péguay (Rue Charles)	H3
C Caves (Chemin des)	F4-F5	Petite Fontaine (Rue de la)	E3
Caves (Rue des)	G4-H4	Petits Bois (Sentier des)	E3
Centrale (Rue)	G3	Picotois (Chemin du)	C2-G2
Cour de la Mairie	H8	Pissote (Chemin de la)	F3
Clos de Richeville (Sentier du)	D3-E3	Plateau (Impasse du)	E4
Cul du Cerf (Chemin du)	G2	Poirier (Impasse du)	E4
Cygne (Rue du)	G3	Poirier (Sentier du)	E4
D Doret (Rue Marcel)	G3	Prairie (Rue de la)	G3
E Écoles (Allée des)	H7-H8	Puits (Allée du)	F3
Église (Impasse de l')	G7	R Richeville (Clos de)	D3
Église (Rue de l')	G7-G8	Roseaux (Allée des)	F3-G3
F Favreux (Route de)	C2-E3	Roux (Rue du Docteur)	H3-H4
Favreux (Sentier de)	C2	S Sablière (Chemin de la)	E2-E3
Française (Rue)	G4-H4	Sablons (Chemin des)	H7
G Gabriel (Clos)	E3	Sablons (Rue des)	G4
Grande Cour	F3	Saclay (Route de)	B4-E3
Grande Fontaine (Rue de la)	E3-F4	Saint-Exupéry (Rue)	G3
Grandes Caves (Sentier des)	G4	Source (Allée de la)	G3
Grands Champs (Rue des)	E4	T Trou du Renard (Sentier du)	F4-G4
Grands Prés (Rue des)	H3	Trou Rouge (Chemin du)	G5-H6
J Jardins (Allée des)	G7	V Vérigny (Chemin du)	G2
Jour (Rue du)	G4	Vieux Villès (Chemin des)	D4
L Lavoir (Sentier du)	F4	Villebois (Avenue de)	E7-F6
Leclerc (Impasse du Général)	E3		



①

②

③

④

⑤

⑥

⑦

⑧

Saclay

Bièvres

Igny
Verrières-le-Buisson

Igny

Commonvilliers

Palaiseau

Palaiseau
Massy
A6 - A10

0 200 400m

Population : 2072 Vauhallanais
Superficie : 334 ha dont 103 de terre agricole
Code postal : 91430
Arrondissement : Palaiseau
Canton : Gif-sur-Yvette
Intercommunalité : Communauté Paris-Saclay
Région naturelle : Le Hurepoix

CŒUR DE LA COMMUNE



